

Contester en contextes semi-autoritaires : espaces publics en Afrique

Mathieu Hilgers¹

Le nouveau millénaire s'ouvre en Afrique avec la prolifération de régimes « semi-autoritaires ». Dans ces contextes hybrides, les espaces publics se multiplient. Sont-ils pour autant porteurs de pratiques de résistance et de contestation ? Peut-être plus que ce qu'une lecture superficielle pourrait laisser penser. Pourtant, la capacité des pouvoirs nationaux à coopter ou à étouffer les luttes émergentes reste prépondérante.

Peut-il exister des espaces publics dans des contextes semi-autoritaires ? Et si oui, comment prennent-ils forme, que signifient-ils, quelles sont leur utilité et leur portée ? Le continent africain est sans doute l'une des régions du monde où ces questions se posent avec le plus d'acuité. Pour tenter d'y répondre et d'identifier l'originalité des processus politiques et cognitifs en cours, cet article revient sur les principales transformations qui ont conduit, depuis les années 1990, à la multiplication et à la mutation des espaces publics dans une Afrique largement façonnée par la croissance des régimes semi-autoritaires.

En partant d'un tour d'horizon des recherches récentes, ce texte met en lumière les principales caractéristiques des espaces publics qui se déploient dans de tels contextes. L'objectif est de voir si, en dépit du fatalisme qu'elles engendrent lorsqu'elles ne sont pas porteuses d'alternance, les configurations institutionnelles qui

1. Chargé de cours à l'Université libre de Bruxelles, membre du Laboratoire d'anthropologie des mondes contemporains.

façonnent la démocratie formelle ne conduisent pas, peut-être malgré elles et parfois malgré les populations elles-mêmes, à décrire les régimes et à stimuler des pratiques plus franches d'opposition, de résistance, de lutte, d'insubordination et de délibération.

Les chemins houleux de la démocratie

En Afrique subsaharienne, la décennie des années 1990 a été marquée par une vague de démocratisation sans précédent qui trouve son origine dans quatre facteurs : 1) la chute du mur de Berlin en 1989 qui signe la fin de la guerre froide ; 2) les multiples, vigoureux et contagieux mouvements de contestation au début des années 1990 qui débouchent, dans plusieurs pays, sur l'organisation de conférences nationales souveraines (Afrique du Sud, Bénin, Comores, Congo, Éthiopie, Gabon, Mali, Niger, Tchad, Togo, Zaïre) ; 3) l'échec des politiques menées par la Banque mondiale et le FMI qui a conduit ces organismes à exiger non seulement un ajustement structurel sur le plan économique, mais aussi un ajustement politique comme condition d'obtention de l'aide ; enfin, 4) les pressions politiques internationales, dont le discours de La Baule constitue un illustre exemple, qui ont encouragé un engagement plus net vers la démocratisation.

Ces éléments ont stimulé et accéléré la mise en place d'une décentralisation politique et d'une déconcentration administrative dans certains pays. Dans d'autres, ils ont affecté les processus en cours². La décentralisation est devenue un point central du modèle dit de la « bonne gouvernance » dont le respect conditionne l'obtention des fonds de l'aide au développement. La pluralité politique, le multipartisme, la liberté de la presse, des syndicats ou des organisations de la société civile ont accompagné la progressive instauration de régimes en voie de démocratisation. Ces nouvelles démocraties devaient en principe s'affermir au rythme de l'instauration de la décentralisation et de la création d'espaces publics locaux faisant l'interface entre les associations dites de la société civile et les institutions démocratiques.

Depuis cette époque, on peut distinguer de manière schématique deux grandes orientations dans les trajectoires sociohistoriques des pays africains. La première est marquée par le renforcement

2. Il s'agit parfois, comme pour le Sénégal, de la troisième génération du processus de décentralisation.

de l'État de droit et par l'instauration de démocraties réelles. Les régimes de ces pays partagent les failles des démocraties d'autres continents (corruption, népotisme, populisme, difficulté d'assurer la séparation des pouvoirs...), mais sont loin des systèmes de parti unique qui avaient marqué les années 1970 et 1980. Le Bénin, le Ghana, la Namibie ou le Mali sont des nations qui connaissent régulièrement des alternances au sommet de l'État et au sein desquelles il existe une véritable opposition lorsqu'un parti est au pouvoir.

La seconde orientation est celle du pluralisme de façade. Ici les réformes n'ont pas empêché les hommes de pouvoir de se maintenir et d'éviter l'alternance. C'est le chemin suivi par de nombreux pays sur le continent : Angola, Burkina Faso, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Équatoriale, Mauritanie, Ouganda, Togo, Zimbabwe...³

Les politologues ont forgé des qualificatifs explicites pour décrire cette nouvelle forme d'organisation politique qui fait suite à la vague de démocratisation : « autoritarisme électoral » (Schedler, 2006), « démocratie défectueuse » (Collier & Levitsky, 1997), « régime hybride » (Diamond, 2001 ; Carothers, 2002), « nouvel autoritarisme » (Diamond Linz & Lipset, 1995 ; Brooker, 2000), « autoritarisme compétitif » (Levitsky & Way, 2002), « autocratie libéralisée » (Bratton, Mattes, Gyimah-Boadi, 2005)... Par-delà les nuances qui distinguent les positions associées à ces terminologies, elles semblent se rejoindre dans la description de régimes qui partagent un même mode opératoire que j'appellerai par convenance « semi-autoritaire » (Ottaway, 2003).

Ces régimes, tout en affichant un respect des libertés politiques, en utilisant une rhétorique et des institutions formellement démocratiques, conservent des traits autoritaires plus ou moins marqués selon les circonstances et les équilibres internes et externes. Sans s'exposer aux risques de la pluralité et de la libre compétition, les gouvernants utilisent les nouvelles institutions pour se maintenir au pouvoir en disposant d'une légitimité qui satisfait les exigences des bailleurs de fonds et, au moins une partie de l'opinion publique.

La démocratie et ses élections constituent une façade qui confère aux régimes leur légitimité sans les exposer au risque de

3. Il y a bien entendu des exceptions aux deux extrêmes de ces orientations, avec d'un côté des pays plus démocratiques – l'Afrique du Sud, le Botswana ou le Cap Vert – et des pays autocratiques tels que le Soudan, la Somalie ou le Swaziland, monarchie absolue sans parti d'opposition depuis 1968.

la compétition. Ces régimes autorisent la liberté d'association, le pluralisme politique ; les médias libéralisés y façonnent un espace public et, en même temps, des dispositifs non officiels (corruption, népotisme, violence, intimidation) rendent l'alternance politique pratiquement impossible. Les régimes semi-autoritaires sont, de part en part, traversés par une tension : pour exister ils doivent nourrir et rendre institutionnellement possibles les espérances politiques qu'ils cherchent à neutraliser. En d'autres termes, ils doivent permettre l'existence d'un espace public tout en limitant l'émanation d'un potentiel subversif au cœur de celui-ci. Ils doivent rendre la contestation possible, et même visible, sans qu'elle mette en péril leur hégémonie politique. Ils doivent poser les conditions formelles de l'alternance sans la rendre réalisable (Hilgers & Mazzocchetti, 2006).

Cependant, malgré le contrôle de ces régimes, les changements institutionnels façonnent une transformation des mentalités, une meilleure connaissance des mécanismes et des rouages politiques et, dans certains cas, de plus grandes vellétés d'oppositions et donc un potentiel subversif qui peut avoir des effets dans l'espace politique (André & Hilgers, 2009 ; Hilgers & Mazzocchetti, 2010)⁴. La question est de savoir comment ces transformations institutionnelles (nouveaux pouvoirs locaux, élections, liberté d'association et de la presse...) rendent possibles et façonnent un espace imaginaire et pratique au sein duquel s'élabore une critique du pouvoir établi. Sans apporter de réponses définitives, l'observation de la transformation des espaces publics s'avère capitale pour comprendre la transformation des résistances et des luttes.

Les ambiguïtés de l'espace public

Dans le cadre d'une démocratisation revendiquée et imposée, la construction d'un espace public apparaît à la fois comme un enjeu national et, avec le processus décentralisation, comme une nécessité locale (Olivier de Sardan, 1999). Reflétant les préoccupations des décennies 1990 et 2000, un certain nombre de recherches

4. Le cas du Burkina Faso est exemplaire. Blaise Compaoré est à la tête du pays depuis 1987. Dans l'état actuel, il n'y a – ni objectivement, ni subjectivement, c'est-à-dire selon les populations locales – d'alternance possible (Hilgers & Mazzocchetti, 2006, 2010). Les rares alternatives émises lors de spéculations évoquent le frère de l'actuel président comme son successeur potentiel à la tête du pays.

ont tenté d'analyser le statut de l'espace public en contexte semi-autoritaire.

Une grande partie de ces travaux met d'abord en doute l'adéquation de la notion d'espace public, forgée dans l'histoire des sciences sociales européennes, avec la réalité africaine (Laurent, 2002; Bidima, 2000; Jacob, 2002) et souligne les ambiguïtés d'une terminologie dont l'usage est croissant dans les discours sur la gouvernance et le développement (Le Bris, 1999; Leimdorfer, 1999). Ensuite, ces approches illustrent le caractère hybride de l'espace public dans les régimes semi-autoritaires. Pour nombre de spécialistes, cet espace s'avère « introuvable » (Olivier de Sardan, 1999), il prend la forme d'un « trompe-l'œil » (Laurent, 2001).

Les analyses de Pierre-Joseph Laurent résument bien cette position : *« La notion d'espace public semble se diluer dans une intention vertueuse, identifiée à "l'image officielle" qu'il convient d'afficher à l'adresse de partenaires occidentaux. Les structures démocratiques laissent apparaître leur nature hétéronome; l'espace public ressemble alors à un trompe-l'œil, au sein duquel coexiste un double discours. Cet espace, au fonctionnement analogue à celui de la coopération, équivaldrait à un champ non isomorphe traversé par une dualité sémantique, dont l'ambiguïté entretenue devient la raison du dialogue entre l'État et ses bailleurs étrangers. Dans ce sens, l'espace public participe à la mise en spectacle de la démocratie, qui se réduit parfois à une sorte de "projet"; ruse s'il en est, derrière laquelle se tiennent d'autres pratiques qu'il n'y a pas lieu de juger sur un plan moral, mais de décrire »* (Laurent, 2000).

Cette caricature d'espace public est rendue possible par l'institutionnalisation de contre-pouvoirs, en partie factices, qui renforcent la façade démocratique. Le politique se joue ici sur deux plans : le plan officiel, théâtre d'ombres à destination des bailleurs, et le plan officieux où se déploient les rapports politiques réels. Les auteurs mettent en évidence les stratégies d'élaboration d'un espace public qui vise à légitimer le pouvoir, à capter des ressources et à mettre à distance des groupes potentiellement critiques. L'espace public est décrit comme une notion importée qui appartient au langage de la bonne gouvernance pour laquelle il constitue le pivot de la démocratie participative. Il devrait incarner l'interface entre société civile et institutions démocratiques, mais, en réalité, il est confisqué et monopolisé par les élites.

Malgré leur intérêt et dans certains cas leur pertinence, ces analyses ne sont pas sans poser problème. Sur le plan empirique, le premier écueil est qu'elles se limitent au champ de la coopération au développement (Dahou, 2005). En outre, si elles dévoilent la part illusoire d'espaces publics conçus à destination des bailleurs de fonds, elles demeurent aveugles face à la transformation des jugements et des catégories du jugement politique que ces nouveaux espaces instaurent. Enfin, limiter l'analyse des espaces publics à leur facticité suppose *a priori* que la neutralisation systématique des formes d'oppositions en contexte semi-autoritaire conduit à l'impossibilité d'une critique sociale réelle, sans même dire efficace.

Ces analyses ignorent, par exemple, les recherches qui soulignent l'accroissement généralisé des capacités critiques et qui cherchent à rendre compte de la perception populaire des réformes économiques et politiques (Bratton, Mattes et Gyimah-Boadi, 2005). Pour ces raisons, cette perspective demeure incapable d'appréhender l'effet des transformations institutionnelles et *a fortiori* d'établir si celles-ci peuvent, ou non, façonner, fût-ce de manière lente, progressive et parfois involontaire, une transformation des mentalités, une meilleure connaissance des mécanismes et des rouages, voire, dans certains cas, de plus grandes velléités d'oppositions.

Aujourd'hui, des recherches de plus en plus nombreuses étudient les modalités délibératives hors des pouvoirs étatiques, les discussions relatives aux élections ou aux juridictions de proximité tout en proposant des inflexions, des usages et des réflexions sur l'application de notions plus en phase avec les réalités locales ou plus aptes à décrire leur transformation (Dahou, 2005; Leclerc-Olive, 2006; Holder, 2009).

Bon nombre de ces travaux montrent que malgré toutes ses limites, la décentralisation donne parfois l'opportunité aux populations de se tourner vers un pouvoir de proximité pour émettre ses revendications. Elle a quelquefois conduit à la constitution d'enjeux communs et d'espaces de discussion dans les nouvelles agglomérations (Hilgers, 2009). Avec la décentralisation, malgré leurs différences et malgré leur opposition, les groupes qui composent les nouvelles municipalités partagent d'une manière ou d'une autre, la conscience d'être liés à un destin commun. Leur perception de cet horizon collectif peut profondément différer.

Des débats peuvent naître et certains groupes peuvent être tentés d'investir la sphère publique et/ou politique pour faire valoir leurs

revendications. La comparaison d'études réalisées au niveau local indique par exemple qu'avec l'introduction du vote, dans certaines localités, les populations locales prennent davantage conscience de leur poids politique, des groupes majoritaires démographiquement mais minoritaires politiquement sont mieux représentés et que dans certaines municipalités, des maires ont été sanctionnés pour l'inefficacité de leur action (Banégas, 1998 ; Fay, Kone, Quiminal, 2006 ; Hahonou, 2008 ; Hilgers, 2008 ; Hilgers & Jacob, 2008).

Quels sont les rapports entre ces dynamiques politiques, les capacités de contestation et l'espace public ? D'abord, le fait que les nouvelles élections locales, mêmes si elles sont souvent sans surprises quant aux résultats, sont potentiellement porteuses de délibérations politiques. Dans tous les pays concernés (mais pas dans toutes les localités), l'instauration d'un nouveau pouvoir municipal élu a stimulé des compétitions politiques. En certains endroits, les transformations institutionnelles semblent avoir stimulé l'émergence de nouveaux espaces de discussions et dégagé des marges de manœuvre susceptibles de renforcer de manière substantielle la dynamique formelle de démocratisation.

Ensuite, la libéralisation politique et la progression du processus de décentralisation ont donné l'opportunité à des collectifs locaux structurés autour de régimes normatifs spécifiques, nourrissant des intérêts propres et exprimant des revendications, de participer à une politisation du monde commun et de renforcer leur incidence sur les institutions. La capacité de faire exister concrètement des espaces publics, d'émettre des revendications collectives et de s'immiscer dans le jeu politique est directement liée à la structure, à l'organisation des collectivités et à leur expérience de mobilisations.

C'est l'une des raisons pour laquelle les mouvements religieux ont tant d'importance dans les récentes transformations politiques en Afrique. Que ce soit par l'incitation à l'organisation de conférences nationales (Eboussi Boulaga, 1993 ; Bratton & Van de Waele, 1997 ; Banégas, 2003), par l'engagement parfois critique vis-à-vis des politiques mises en œuvre (Bratton, Gyimah-Boadi, Mattes, 2005), ou encore par l'investissement de l'espace public, parfois sous des modalités visant à le « délaïciser » ou à dissimuler le politique sous des enjeux religieux (André & Hilgers, 2009 ; Holder 2009 ; Sounaye, 2009). Ainsi, ces mouvements religieux, parmi d'autres, parce qu'ils ne se limitent ni à la sphère privée, ni à l'individu, constituent une ressource du politique et, par leur action, leur structure

et leur influence, un élément constitutif de l'espace public (Holder 2009).

Enfin, le délestage des prérogatives de l'État engendre un réinvestissement de certaines communautés dans des problématiques publiques. Il est courant que des groupes prennent en charge la mise en place d'infrastructures éducatives, que des collectifs s'occupent de l'approvisionnement en eau potable, de la réfection de tronçons de route, que des associations fassent de la sensibilisation, créent des radios, organisent des formations.

Pour autant, si des groupes peuvent contribuer à (re)vitaliser l'espace public, leur action et les discussions qui touchent à l'avenir du collectif ne s'opèrent pas nécessairement, ou pas exclusivement, dans les lieux officiellement ouverts au débat. Toute l'ambiguïté étant que des discussions publiques prennent place dans des lieux semi-privés (mosquée, église) ou privés (cour, maison). Cela pose de nombreuses questions : notamment, celle de l'inégalité d'accès à l'espace public, celle de la construction sociale de l'intérêt pour la chose publique, celle d'établir qui participe, pourquoi et comment, ou encore celle de la dissociation entre discussion et décision, en d'autres termes, de la relation entre le pouvoir souverain et les discussions publiques.

Qu'est-ce que l'espace public dans un contexte semi- autoritaire ?

En partant de la description esquissée ci-dessus, on peut reprendre les questions formulées au début de ce texte : comment l'espace public prend-il forme dans un contexte semi-autoritaire ? Que signifie-t-il ? Quelles sont son utilité et sa portée ? En guise d'éléments de réponses, je propose de mettre en lumière six caractéristiques principales des espaces publics en contexte semi-autoritaire.

La première est la dimension fonctionnelle de l'espace public officiel. Le pouvoir a besoin d'un espace public visible à l'intérieur et à l'extérieur du pays pour assurer sa légitimité. Cependant, au-delà de cette visée, les conditions de constitution de cet espace et de sa légalité contiennent la possibilité que des groupes s'associent et discutent librement. Voilà pourquoi on ne peut assimiler l'espace public au seul domaine officiel. Les enjeux et les débats locaux, mais aussi les frustrations, les rancœurs, les désillusions et les protestations donnent naissance à des espaces de proximité qui deviennent

des lieux privilégiés pour leur expression. Parce qu'ils sont en périphérie de l'espace officiel, souvent minimisés et marginalisés par le pouvoir, parce que leur modalité de fonctionnement est multiple et contradictoire, ces lieux constituent des formes liminaires d'espaces publics.

Voilà pourquoi, en contexte semi-autoritaire, il n'y a pas un espace public uniforme et homogène. Il existe plutôt *des* espaces publics et ceux-ci ne sont pas toujours en relations entre eux. Il convient donc de distinguer l'espace public officiel et les *espaces publics liminaires*⁵. Voilà pourquoi, enfin, les contextes semi-autoritaires invitent à une lecture des espaces publics qui se dégage de l'exacerbation des règles procédurales ou des seules descriptions phénoménologiques qui marquent les analyses académiques pour s'ancrer dans une approche praxéologique⁶.

Le deuxième élément est à l'image des régimes. Ces espaces ne sont ni tout à fait ouverts ni tout à fait fermés (puisqu'ils sont publics). Leur degré d'ouverture est déterminé par plusieurs facteurs. D'abord, l'espace public officiel et les espaces publics officiels sont soumis à deux principes de clôture, les droits d'accès, dont il faut s'acquitter, et les risques liés à la prise de parole. La substance de ces principes varie selon les lieux de leur application et selon la consistance plus ou moins autoritaire du régime. Ensuite, et ceci est plus directement lié au contexte semi-autoritaire, pour réguler la critique, le régime conserve la possibilité de limiter, voire de fermer, ces espaces et de les rouvrir lorsqu'il estime qu'une tempête risquant de le mettre en péril est passée.

Plus ces espaces gagnent en autonomie, plus l'exercice de la répression pour les contrôler doit être important. Moins ils sont susceptibles d'atteindre le régime, moins ils risquent d'être soumis au pouvoir. En théorie, les débats sur des enjeux dépolitisés, c'est-à-dire des enjeux qui, dans les esprits, ne sont pas associés au mode de gestion du régime même s'ils ressortent du politique, comme le sida ou l'excision, ou sur des enjeux strictement locaux qui ne paraissent concerner les régimes que de manière très indirecte, sont

5. Ce dernier terme, sans être pleinement adéquat, a le mérite de subsumer les qualifications multiples qui ont permis de décrire les espaces publics dans les contextes semi-autoritaires (espace public de proximité, espace public religieux, espace public oppositionnel, espace public périphérique, espace public officiels...).

6. On entend praxéologique (théorie de la pratique) au sens de Bourdieu (1972) et Hilgers (2007).

plus libres. Cependant, lorsqu'ils émergent, font exister des espaces publics et sont porteurs de ressources potentielles, ils sont très vite réinvestis et réappropriés par des proches du pouvoir⁷.

Le troisième trait a déjà été évoqué : les nouvelles opportunités et les nouveaux espaces politiques sont appropriés de façon plus efficace par des groupes et des collectivités qui peuvent s'appuyer sur des ressources organisationnelles et normatives structurées (religieuses, coutumières, associatives). Ces collectivités exercent donc une incidence décisive sur la forme, la structuration et le contenu des débats et des discussions.

La quatrième caractéristique, dont les médias nationaux sont la plus vivante incarnation, est le contrôle de l'espace public officiel par le pouvoir et par contraste la liberté relative des espaces liminaires. Les espaces liminaires sont porteurs d'une vision critique. Ils peuvent être investis par le pouvoir, mais ils ne le sont pas de façon systématique et, surtout, ils ne sont pas le fruit de sa création. Une pratique courante est de débaucher ceux qui les font exister et qui créent des poches subversives⁸.

L'ingestion par le pouvoir d'intellectuels susceptibles de le critiquer, d'organiser et de diriger politiquement et idéologiquement les groupes protestataires, demeure une méthode prisée. Le dévoilement du leadership des organisations populaires, des syndicats, des mouvements religieux, bref des contre-élites qui du fait de leur trajectoire et de leur position dans la structure sociale sont enclins à épouser la cause des dominés constitue une stratégie particulièrement efficace (Bayart, 1989 ; André, Hilgers, 2009).

Ainsi, les débats ont un impact limité, ne concernent pas nécessairement tous les domaines de la vie sociale, ne sont pas accessibles à tous et ont souvent lieu hors des espaces officiels. Néanmoins, ils peuvent porter sur des domaines nouveaux et parfois s'organiser de manière novatrice. Enfin, de son côté, le parti majoritaire, par son pouvoir de captation d'élites hétérogènes, devient épisodiquement un lieu où se développent des débats contradictoires dont l'enjeu est souvent, *in fine*, d'accéder à la « mangeoire ».

7. Comme le montre par exemple le versant officiel de la lutte contre le sida ou l'excision avec la mobilisation des premières dames de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, Chantal Compaoré au Burkina Faso, Larba Tanja au Niger ou Mariama Mané Sanha en Guinée-Bissau.

8. C'est le cas, par exemple, dans de nombreuses luttes étudiantes dont les « délégués » sont, par la suite, devenus des figures notables du régime.

Cinquième trait, corrélatif du précédent, dans un contexte semi-autoritaire l'espace public est un lieu de discussion plutôt qu'un lieu de décision. Cela se répercute sur les espoirs placés dans les effets du débat. Alors que différentes positions et différentes prises de positions peuvent être publiques, les véritables décisions sont souvent négociées de façon confidentielle. Par des mécanismes connus (cooptation, violence, intimidation), le pouvoir étouffe la pluralité qui s'exprime dans la discussion. Pour décrire la réalité plutôt qu'une fiction théorique, il faut considérer l'existence de dimensions « invisibles » du pouvoir dans les processus de délibération publics, et donc dissocier les espaces publics de l'illusion libérale de la transparence démocratique et du sens commun de la politique participative.

En Afrique, comme ailleurs ni plus ni moins, pour étudier les ressorts du politique, il faut aller bien au-delà des apparences, investir les réseaux et les lieux de décisions. L'analyse des règles procédurales et de la raison discursive officielle ne permet pas d'accéder à tous les lieux du politique et ne permet pas non plus de saisir, d'expliquer et de comprendre les mécanismes qui régissent le fonctionnement des espaces publics. C'est pourquoi l'un des défis analytiques est d'identifier aujourd'hui la portée des espaces liminaires et, notamment, d'établir si la multiplication de la presse, des associations, des partis, l'émergence de nouveaux enjeux communs conduit à la transformation du langage, de l'expérience et des catégories de perception du politique.

La dernière caractéristique concerne précisément l'impact des espaces publics sur l'imaginaire politique et sur l'expérience. La vie sociale est construite à partir de valeurs implicitement et explicitement partagées (Dassetto, nd). Dans certains cas, ces valeurs sont débattues. Même lorsqu'un espace public officiel est élaboré pour intégrer l'appareil de domination d'un pouvoir semi-autoritaire, afin de le stabiliser et d'éviter l'alternance, il induit des transformations dans les pratiques, les perceptions et les imaginaires.

Lorsque l'espace public officiel est saturé par la domination de l'autorité légale, les discussions se déplacent. Elles ont lieu ailleurs, peuvent parfois avoir un ton plus libre, prendre une tournure publique et rendre visible de nouvelles problématiques. Les espaces publics liminaires sont nombreux. On y discute des choix qui concernent une collectivité, un quartier, on y délibère parfois sur les manières dont on peut être représenté dans la municipalité, on y évalue épisodiquement les candidats aux élections locales. Ces

échanges, ces représentations, ces pratiques participent à l'élaboration d'un espace de discussion à partir duquel s'élaborent des interprétations du monde social au sein duquel se retrouvent des groupes qui, malgré leurs différences et malgré leur opposition, partagent la conscience d'être liés à un destin commun.

En ce sens, ces espaces publics liminaires sont potentiellement porteurs de transformations sociales. En même temps, la captation des élites émergentes, la progressive constitution d'une classe moyenne supérieure située dans le giron du pouvoir, l'inamovibilité du sommet de l'État nourrissent une désillusion cynique qui contraste avec le dynamisme que peuvent connaître les débats sur des enjeux locaux. C'est le statut et l'effet de cette ambivalence sur la perception populaire du politique qui devra faire l'objet d'une analyse dans la longue durée.

Conclusion

« *La libération est d'abord libération dans l'imaginaire* » (Balandier, 1971). Le paradoxe des régimes semi-autoritaires est que l'imaginaire trouve un espace abstrait de libération, mais que les transformations politiques concrètes, elles, demeurent limitées. Cette tension peut conduire au sentiment que le politique est un espace caractérisé par l'« absence de possible » (Hilgers & Mazzocchetti, 2006). Quel est dans ce cas le véritable potentiel de transformation sociale de ces configurations politiques ?

Au-delà de l'apparence et du simulacre que décrivent certaines analyses, l'observation de la multiplication et de la mutation des espaces publics suggère la possible existence d'une lente mais puissante transformation des modes de perceptions et de pratiques du politique. Pourtant, ce constat doit d'emblée être nuancé, la généralisation des mécanismes de corruption, de captation et d'incorporation des contre-élites, de dissolution ou de minorisation des dissidences, la faiblesse en même temps que la force, l'omniprésence en même temps que l'absence de l'État, la consolidation des groupes dominants dans les semi-autoritarismes stabilisés limitent la portée des espaces publics et en font des zones d'ambivalence.

Pour des raisons liées à leur organisation institutionnelle, les régimes semi-autoritaires libèrent nécessairement des espaces de discussions au sein desquels s'élaborent des dynamiques politiques. Souvent le pouvoir les ignore, les marginalise, les réduit. Cette configuration sociale et politique produit des tensions.

Les études quantitatives montrent que le nombre de protestations en milieux urbains a directement augmenté avec la progression de la décentralisation (Harsch, 2009). Dans certains pays, les marches de protestations – marches militaires, marches universitaires, marches contre la vie chère... – sont plus nombreuses, plus spontanées, plus violentes (Capitant, 2008). Elles font vivre un espace public oppositionnel dont le moindre des paradoxes n'est pas qu'au moment où il secoue ces régimes, la dynamique politique, critique et démocratique qui s'y déploie les renforcent, les stabilisent et les légitiment.

En même temps, les espaces publics liminaires constituent une voie d'émancipation pour des acteurs dont les capacités critiques vont en croissant. La liberté d'association, la multiplication de la presse, la pénétration de l'État dans des zones où il était absent, la multiplication des scrutins, le renforcement des enjeux locaux donne chaque fois prétexte à de nouvelles discussions, à de nouvelles délibérations et, parfois, à de nouvelles manières de penser et de mettre en forme le bien commun et l'avenir collectif. C'est de ce paradoxe que relèvent les espaces publics liminaires. L'avenir nous dira si leur multiplication conduit à adoucir ou à renforcer les autoritarismes au visage démocratique. Seule l'observation sur la longue durée permettra d'établir si une réelle mutation des catégories de perception et de pratique du politique est en voie d'inscription dans les profondeurs de la société et est susceptible de la transformer.

Bibliographie

- André G. & Hilgers M. (2009), « Entre contestation et légitimation. Le religieux en contextes semi-autoritaires en Afrique », *Civilisations*, vol. 58, n° 2, p. 5-21.
- Banégas R. (1998), « Marchandisation du vote et consolidation démocratique au Bénin », *Politique africaine*, n° 69, p. 75-88.
- Bidima J.-G. (2000), « Les corps, la cour et l'espace public », *Politique africaine*, n° 77, p. 90-106.
- Bourdarias F. (2009), « *Constructions religieuses du politique aux confins de Bamako (Mali)* », *Civilisations*, n° 78-2, p. 23-42.
- Bourdieu P. (1972), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Dalloz.
- Bourdieu P. (1980), *Questions de sociologie*, Paris, Minuit.
- Bratton M. & Van de Walle N. (1997), *Democratic experiments in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bratton M., Mattes R. et Gyimah-Boadi E. (dir.) (2005), *Public Opinion, Democracy and Market Reform in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Brooker P. (2000), *Non-Democratic Regimes: Theory, Government and Politics*. Houndmills, Macmillan.

- Capitant S. (2008), « Montée des pratiques protestataires en Afrique : fragilisation ou renforcement de la République ? », Communication, Colloque Cinquantenaire du CEAN, Bordeaux.
- Carothers Th. (2002), « The End of the Transition Paradigm », *Journal of Democracy*, 13 (1), p. 5-21.
- Chakrabarty D. (2000), *Provincializing Europe*, New Jersey, Princeton University Press.
- Collier D. & Levitsky S. (1997), « Research Note : Democracy with Adjectives : Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, 49 (3), p. 430-451.
- Dabou T. (2005), « L'espace public face aux apories des études africaines », *Cahiers d'études africaines*, 178/2, p. 327-349.
- Dassetto F. (nd), « Pour une socio-anthropologie de(s) espace(s) public(s) », projet.
- Diamond Larry J. (2001), « Thinking about Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, 12 (3), p. 21-35.
- Diamond L. J., Lipset M. et Linz J. (dir.) (1995), *Politics in Developing Countries: Comparing Experiences with Democracy*, Boulder, Col., Lynne Rienner Publishers, London, Adamantine Press.
- Eboussi Boulaga F. (1993), *Les conférences nationales en Afrique*. Paris, Karthala.
- Fay, F., Kone C. et Quiminal, C. (dir.) (2006), *Décentralisations et pouvoirs en Afrique. En contrepoint, modèles territoriaux français*, Paris, IRD.
- Habermas J. (1986), *L'espace public: archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- Hahonou E. (2008), « Décentralisations, groupes marginalisés et gouvernances locales en Afrique de l'Ouest », intervention *Congrès international d'analyse politique sur l'Afrique à l'occasion du cinquantenaire du CEAN (1958-2008)*, Bordeaux.
- Harsch E. (2009), « Urban Protest in Burkina Faso », *African Affairs*, vol. 108, n° 431, p. 263-288.
- Hilgers M. (2007), « Praxéologie », in *ABCédaire Pierre Bourdieu*, Paris, Sil Maris/Vrin, p. 152-154.
- Hilgers M. (2008), « Politiques urbaines, contestation et décentralisation. Lotissement et représentations sociales au Burkina Faso », *Autrepart*, n° 47, p. 209-226.
- Hilgers M. & Jacob J.-P. (2008), « Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso », *Afrique contemporaine*, n° 228, p. 171-190.
- Hilgers M. (2009), *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou (Burkina Faso)*, Paris, Karthala.
- Hilgers M. & Mazzocchetti J. (2010), *Une opposition qui ne dit pas son nom. Représentations et pratiques autour du pouvoir au Burkina Faso*, Paris, Karthala.
- Hilgers M. & Mazzocchetti J. (2006), « L'après Zongo : entre ouverture politique et fermeture des possibles », *Politique africaine*, n° 101, p. 5-18.
- Holder G. (2004), « La Cité comme statut politique. Places publiques, pratiques d'assemblée et citoyenneté au Mali », *Journal des africanistes*, n° 74 (1-2), p. 54-95.
- Holder G. (2009), *L'islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala.
- Jacob J.-P. (2002), *Espace public et organisation des chances de vie dans la décentralisation burkinabé: Esquisse de programme de recherche pour le laboratoire Citoyenneté*, Rencontre de Berne 16-18 décembre.
- Laurent P.-J. (2000), « Le "big man" local ou la "gestion coup d'État" de l'espace public », *Politique africaine*, n° 80, p. 169-182.
- Laurent P.-J. (2001), « L'espace public dans une ville émergente d'Afrique de l'Ouest : aux frontières de la théorie des conventions de l'anthropologie prospective ? », *Recherche sociologique*, vol. XXXII, p. 101-126.
- Lebris E. (1999), « La construction municipale en Afrique : la laborieuse gestation d'un nouvel espace public », *Politique africaine*, n° 74, p. 6-12.

- Leclerc-Olive M. (2006), *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, Paris, Karthala/Gemdev.
- Leimdorffer François (1999), « Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan », *Politique africaine*, n° 74, p. 51-75.
- Levitsky S. & Way L. (2002), « Elections Without Democracy: The Rise of Competitive Authoritarianism », *Journal of Democracy*, 13 (2), p. 51-66.
- Mbembé A. (1999), « Du gouvernement privé indirect », *Politique africaine*, n° 73, p. 103-122.
- Olivier de Sardan J.-P. (1999), « L'espace public introuvable chefs et projets dans les villages nigériens », *Revue Tiers-monde*, XL, n° 157, p. 139-167.
- Ottaway M. (2003), *Democracy Challenged: The Rise of Semi-Authoritarianism*, Washington DC, Carnegie Endowment for International Peace.
- Schedler A. (dir.) (2006), *Electoral Authoritarianism: The Dynamics of Unfree Competition*, Boulder, Lynne Rienner Publishers.
- Sounaye A. (2009), « Ambiguous Secularism Islam, Laïcité and the State in Niger », *Civilisations*, n° 78-2, p. 43-61.

